

## Bientôt la pension à 72 ans ?

**Le recul de l'âge de départ à la retraite a déjà commencé en Allemagne; cela crée des problèmes à Mr. Sarkozy et on y réfléchit chez nous, par exemple à propos des enseignants.**

Anne CALCAGNI, André LAMBERT, Mary-Odile LOGNARD, Louis LOHLE-TART  
démographes

[adrass@skynet.be](mailto:adrass@skynet.be) [www.adrass.net](http://www.adrass.net)

---

Le vieillissement démographique est un phénomène important, inéluctable et heureux car c'est la manifestation de victoires contre la mort. Evidemment, nos sociétés hautement sophistiquées devront – de manière également inéluctable – s'y adapter si elles veulent garder un haut niveau de bien-être et maintenir l'équilibre entre « cotisants » et « bénéficiaires ».

Reculer l'âge à la retraite semble être une solution simple, sauf qu'on s'engage ainsi dans un processus répétitif qui devient bien vite infernal. En effet, si on voulait maintenir en permanence une proportion constante de retraités, par exemple le pourcentage actuel des personnes de 65 ans et plus dans notre population (17%); on devrait reculer sans cesse l'âge légal de retraite, mais de manière différente selon la région : il serait « comique » de voir le bruxellois retraité à 65 ans jusqu'en 2035 alors que cette année-là, le wallon travaillerait déjà jusqu'à 72 ans et le flamand jusqu'à 74 ans ! Et les écarts régionaux s'accroîtraient avec le temps...

Disons tout de suite que ce calcul est provocateur, simpliste et qu'il ne tient pas compte d'autres aspects de la dynamique démographique ni des évolutions dans les domaines de la scolarité, du marché du travail, du bien-être, des taux d'emploi et des finances publiques. Ce calcul montre cependant qu'une réponse purement mécanique à un phénomène inéluctable et évolutif, tel le vieillissement, entraîne naturellement des adaptations continues qui finissent par confiner à l'absurde, sauf si la mort cessait de reculer.

Entre gens civilisés on n'assassine pas, fort heureusement, les personnes trop âgées, pour pouvoir conserver un âge « décent » de départ à la retraite et un équilibre entre générations. Que faire d'autre alors?

Nous pensons qu'on peut d'abord valoriser nos ressources et leur environnement :

- En augmentant la qualité du capital humain des « 20-60 ans » laissés sur le côté. Cela favoriserait l'emploi et l'intégration sociale tout en dispensant d'aller chercher ailleurs la main d'œuvre dont on a besoin et qui ne contribue pas à freiner le vieillissement de manière significative, contrairement à ce que d'aucuns croient encore! En Wallonie, ces gisements d'emploi sont énormes. Pourquoi les laisser en friche ?
- En revoyant aussi les conditions de travail, la productivité, les cadences, les relations d'autorité, les cultures d'entreprise et d'administration, dans l'espoir que les travailleurs âgés soient moins désireux de fuir ce qui, pour certains, a pris l'allure d'un bain! Observons qu'il existe déjà des tentatives de cet ordre, par exemple dans l'enseignement; loin de les détruire, développons-les, là et dans les autres secteurs.

Parallèlement à ces propositions consistant à augmenter le nombre de « cotisants » plutôt que de tenter de limiter celui des « bénéficiaires », nous pensons ensuite qu'une politique de responsabilisation des citoyens permettrait aussi de relever de manière durable les incontestables défis du paiement des pensions de retraite.

On n'imagine pas ici de remplacer le système de répartition en vigueur (les impôts et cotisations des travailleurs d'aujourd'hui financent les pensions des retraités d'aujourd'hui) par un système de capitalisation (les travailleurs d'aujourd'hui épargnent en vue de leur retraite personnelle de demain). Mais on pourrait clarifier le système en rendant virtuellement capitalistique le système actuel de répartition.

On pourrait instituer une règle selon laquelle tout individu pourrait prendre sa retraite à n'importe quel âge, au prorata des années travaillées (ou assimilées) et donc cotisées. A supposer qu'une carrière complète représente 45 ans de travail, toute personne ayant par exemple atteint l'âge de 44 ans et ayant travaillé 20 ans pourrait demander l'octroi de sa pension, qui vaudrait 20/45 de sa pension complète. De manière analogue, une personne active occupée depuis l'âge de 25 ans, longtemps amoureuse de son métier pourrait, à l'âge de 74 ans, demander l'octroi de sa pension, parce qu'elle est fatiguée ou malade, et recevoir 49/45 de sa pension ( $49=74-25$ ).

Bien sûr, ce principe devrait être modulé selon les métiers et en fonction de la probable poursuite de la croissance de l'espérance de vie : cela implique que la racine « 45 » devrait être revue à la hausse de temps en temps - mais certainement pas plus qu'une fois tous les cinq ans - et ne pas concerner les gens déjà en retraite ou proches de celle-ci et qui ont déjà établi leur « calendrier de départ à la retraite ». Cette assurance donnée aux plus âgés des travailleurs et aux retraités nécessitera l'existence d'un fonds (argenté ?) capable de supporter une croissance de la longévité humaine qui pourrait s'avérer plus importante que prévu.

En procédant de la sorte, on conserve un équilibre entre «cotisants » et « bénéficiaires », on garde à la fois le système de répartition actuel (quels que soient les mérites des systèmes, il est difficile de passer de l'un à l'autre), on responsabilise le citoyen (avoir une « bonne » pension se mérite) et on l'invite à prendre en charge la croissance de sa longévité. A elle seule, l'acceptation d'une plus grande souplesse dans l'organisation de sa vie ouvre les citoyens à la possibilité d'une vie un peu moins engoncée dans un climat d'« assurance tous risques » sans qu'ils aient le sentiment d'être broyés par « le gouvernement » ou « les partenaires sociaux ».

Et on pourrait même aller plus loin en promouvant – dans le respect des contraintes de financement de la sécurité sociale - des « cycle de vie » moins rigides qu'actuellement et variés. Cela contribuerait sans doute à remettre des couleurs dans nos perspectives...